



## Je n'ai pas fais de déclaration a mon assurance accident travail

Par **Sabrim**, le **20/06/2016** à **20:49**

Bonjour

J'ai eu un accident du trajet en date du 16/02/16 . J'ai envoyé tous les documents a la cpam et fais le nécessaire auprès de mon employeur.

En revanche je n'ai pas fais de déclaration auprès de mon assurance.

Cela pose til problème.

Car je revois le chirurgien qui m'informe ce jour que je dois subir une intervention suite aux ligaments qui sont rompu et petite fracture au tibia qu'il nont pas vu des ma prise en charge a l'hôpital aux urgences mais 3 mois après.

Quelles démarches dois je effectuer ? Qui prends en charge l'indemnisation suite aux dommages corporelle!?

Merci de votre réponse.

Par **miyako**, le **03/07/2016** à **21:25**

Bonjour,

ce doit être considéré comme accident de trajet par la CPAM.

Mais si vous n'avez pas fait de déclaration auprès de votre assurance accident personnelle,je crains qu'il ne soit trop tard.

Essayez toujours ,vous verrez bien.

Amicalement vôtre

suji KENZO